



## Peut-on annuler sa déclaration de perte si on retrouve son permis de conduire ?

Vérfifié le 03 février 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Non, vous ne pouvez pas annuler votre déclaration de perte du permis de conduire.

**Si vous retrouvez votre ancien permis** après avoir déclaré sa perte, vous devez **le détruire**.

Votre ancien permis est devenu **invalide**. Il ne doit plus être utilisé.

➔ **À savoir** : **la déclaration de perte du permis de conduire** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1727>) se fait en même temps que la demande de nouveau permis.

### Services en ligne et formulaires

- Demande en ligne d'un nouveau permis en cas de perte, vol, détérioration ou changement d'état civil (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R42947>)  
Service en ligne